



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président du Conseil Supérieur de Communication a l'honneur d'informer les journalistes nigériens que la date du dépôt des candidatures pour la formation des journalistes au titre du fonds d'aide à la presse 2018 est prorogée jusqu'au **vendredi 09 juillet 2021 à 13 Heures.**

Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

Le choix des bénéficiaires se fera sur la base d'un dossier dont les éléments constitutifs sont fixés par l'avis d'appel à candidature pour la formation des journalistes du 24 Mai 2021.

La copie de dudit avis d'appel à candidature peut être retirée au Secrétariat Général du CSC ou l'IFTIC.

Pour tous renseignements complémentaires sur les éléments constitutifs du dossier, les intéressés peuvent s'adresser au Secrétariat Général du Conseil Supérieur de Communication.

Fait à Niamey, le 24 juin 2021

Le Président du CSC

